



Attentats de janvier 2015 : le parquet demande un procès aux assises pour 14 suspects

Au terme de quatre ans d'enquête sur les attaques de Charlie Hebdo, Montrouge et de l'Hyper Cacher en janvier 2015, le parquet de Paris a requis un procès aux assises pour 14 personnes impliquées à divers degrés dans ces attentats, les premiers de la vague djihadiste en France.

Il revient désormais aux juges d'instruction antiterroristes de décider de renvoyer tout ou partie de ces suspects devant une cour d'assises spécialement composée. Tous sont soupçonnés, au minimum, de soutien logistique aux **frères Kouachi** et à **Amédy Coulibaly**, auteurs de ces attaques qui ont fait 17 morts en janvier 2015.

Hasard du calendrier, ce réquisitoire daté du 19 décembre a été notifié aux parties au moment de l'annonce de l'arrestation à Djibouti du djihadiste **Peter Cherif**, proche des frères Saïd et Chérif Kouachi.

Une source judiciaire a néanmoins précisé vendredi que Peter Cherif n'était pas visé par un mandat d'arrêt dans l'enquête sur les attentats de janvier 2015 et qu'il n'avait pas été arrêté « *dans le cadre d'une procédure judiciaire française* ».

En revanche, selon un communiqué du procureur de Paris, trois des 14 suspects – **Hayat Boumedienne**, compagne de Coulibaly, et les deux **frères Belhoucine** – sont toujours visés par des mandats d'arrêt, étant partis quelques jours avant les attaques pour la zone irako-syrienne. Les deux hommes sont présumés morts.

Dans son réquisitoire de quelque 500 pages, le parquet retient les charges les plus lourdes contre l'aîné des frères Belhoucine, Mohamed, et contre un proche de Coulibaly, pour sa part en détention, **Ali Riza Polat**.

Le ministère public souhaite les voir jugés pour « *complicités des crimes* » commis par les trois terroristes.

Ali Riza Polat, 33 ans, est mis en cause pour son rôle central, au côté de Coulibaly, dans la fourniture d'armes utilisées pour les attaques.

Mohamed Belhoucine, lui, est soupçonné d'avoir apporté un soutien logistique et idéologique. Les enquêteurs ont établi qu'il est l'auteur du serment d'allégeance au groupe État islamique, lu par Coulibaly dans une vidéo de revendication, et qu'il a pu jouer le rôle d'intermédiaire avec un commanditaire.

Le réquisitoire réclame par ailleurs que ces deux protagonistes et onze autres mis en examen répondent d'« *association de malfaiteurs terroriste criminelle* ». Pour la quatorzième personne, le parquet préconise de le poursuivre pour « *association de malfaiteurs* », en abandonnant la qualification terroriste.

Deux des personnes mises en cause sont particulièrement visées pour leur possible rôle central dans le trafic d'armes. **Nezar Pastor Altawik** et **Mohamed Fares** sont soupçonnés d'avoir permis l'obtention par Coulibaly de plusieurs armes, dont un pistolet semi-automatique Tokarev et un fusil d'assaut cz-58, selon une source proche du dossier.

Procès en 2020 ?

Sur les 18 personnes mises en cause au total dans cette enquête tentaculaire, le parquet requiert un non-lieu pour trois d'entre elles. Un quatrième homme, mineur au moment des faits, a vu son cas disjoint et transmis au parquet de Lille.

Le ministère public demande le maintien en détention provisoire jusqu'au procès de dix suspects, un onzième étant assigné à résidence sous bracelet électronique.

« *Le réquisitoire du parquet intervient à point nommé pour que les magistrats instructeurs puissent mettre en accusation les mis en examen avant le délai légal de quatre ans* » de détention provisoire, a réagi **Marie Dosé**, avocate d'un des mis en examen.

Lors d'une réunion d'information avec les parties civiles fin septembre, les magistrats antiterroristes avaient évoqué la perspective d'un procès sur environ trois mois en 2020.

Le 7 janvier 2015, les frères Chérif et Saïd Kouachi, des islamistes radicaux, avaient tué 12 personnes dans l'attaque du journal satirique *Charlie Hebdo* avant de prendre la fuite.

Le lendemain, Amédy Coulibaly avait tué une policière municipale à Montrouge (Hauts-de-Seine). Le 9 janvier, il avait ensuite tué quatre hommes, tous Juifs, lors d'une prise d'otages au magasin Hyper Cacher, dans l'Est parisien.

Il était mort sur place dans un assaut policier, juste après les frères Kouachi qui s'étaient retranchés dans une imprimerie de Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne) après deux jours de traque. ■